

Règlement du Concours d'attelage "indoor" de Balan

Dimanche 30 mars 2008

Le concours est composé de deux épreuves de maniabilité dans un manège de 22 m x 50 m.

Un meneur ne peut conduire que 2 attelages au maximum, mais le groom peut participer comme meneur et être classé. Un cheval ne peut passer que 2 fois.

1ère épreuve : épreuve de précision

Un parcours composé de 12 portes numérotées et d'un obstacle (portes A, B, C, D, E) inclus dans le temps du parcours.

- Les portes numérotées ont un écartement de 30 cm de plus que la largeur de la voiture.

- Les portes de l'obstacle sont à 2.50m (cône + balle de chaque côté)

- Calcul des pénalités : 3 points par balle tombée + (dépassement de temps en secondes x 0.5 point)

- Temps limite : (longueur en mètre x environ 200 m/mn)

- Important : .Pour éviter une perte de temps inutile dans les manipulations de cônes, chaque voiture devra obligatoirement être à la largeur de 140 cm ou 150 cm (roue cage ou barre à 10 cm maxi du sol.) La largeur des voitures est vérifiée avant l'entrée dans le manège.

Dans les 2 épreuves, la ligne d'arrivée ne peut être franchie que lors du départ ou de l'arrivée, mais la porte d'entrée et de sortie de l'obstacle peut être franchie à tout moment pour des raisons d'exiguïté du manège.

-Toute erreur de parcours n'entraîne pas l'élimination mais une pénalité de 50 points.

2ème épreuve : épreuve de vitesse

Le même parcours composé de 12 portes numérotées et d'un obstacle (portes A, B, C, D, E) est chronométré dans sa globalité.

- Les portes numérotées ont un écartement de 50 cm de plus que la largeur de la voiture.

- Les portes de l'obstacle sont à 2.50m (cône + balle de chaque côté).

- Calcul des pénalités : (temps du parcours en secondes + 5 secondes par balle tombée) x 0.5 point

- Pas de temps limite.

Concours d'attelage "indoor" de Balan

Manège du centre équestre de la Botte d'Or

(autoroute Charleville–Sedan, sortie Bazeilles, dir Balan/Sedan)

Jean-Marie Vanwynsberghe et Régis Lebrun organisent un concours d'attelage "indoor", le 30 mars 2008, dans le manège du centre équestre de la Botte d'Or à Balan (autoroute Charleville–Sedan, sortie Bazeilles, dir Balan/Sedan).

Les grooms peuvent participer au concours au même titre et au même prix que les meneurs et seront classés.

Tarif de l'inscription : **9 euros** par concurrent à l'épreuve (meneur ou groom participant comme meneur)

Un repas amical permettant de nous retrouver et de faire plus ample connaissance est prévu pour le midi au prix de **12 euros**.

Programme du concours :

- Reconnaissance du parcours à 9 h 30
- Début de la première épreuve à 10 h 15 précises.
- Apéritif et repas à 12 h

Adressez votre engagement à Jean-Marie Vanwynsberghe 150, rue d'Arدين 08330 Vrigne au Bois accompagné impérativement du chèque à l'ordre de Christian CARON **pour le 20 mars dernier délai.**

(Le nombre de participants sera limité aux 30 premières inscriptions accompagnées du règlement.)

Ce concours étant une épreuve de maniabilité, une tenue correcte est exigée, gants, casque et fouet obligatoires. De même les chevaux, les harnais et les voitures se doivent d'être présentables au public.

Concours d'attelage "indoor" de Balan
Manège du centre équestre de la Botte d'Or
Dimanche 30 mars 2008

Fiche d'inscription à renvoyer pour le 20 mars 2008 dernier délai.

Meneur :Tél

Groom participant :

Nom du cheval :

Age

Race.....

Nom du cheval.....

Age.....

Race.....

Attelage en simple / attelage en paire (Barrer la mention inutile)

Meneur 9 €

Groom participant comme meneur 9 € (sinon gratuit)

Repas à 12 € x

Box (à réserver) 8 € x

TOTAL €

Chèque à joindre obligatoirement à l'inscription.

Présenter obligatoirement à l'arrivée :

Carnet de vaccinations des chevaux à jour + licence meneur et groom

Largeur obligatoire de la voiture : 140cm 150cm (Barrer la mention inutile)